Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

- CDRNM -

vendredi 18 mars 2022
Préfecture des Yvelines, salle Paleswki

Ordre du jour

ACTUALITÉS, BILAN 2021 ET PERSPECTIVES 2022

Risque inondation et ouvrages hydrauliques

Risque mouvements de terrain

Risque retrait-gonflement des argiles

Fonds Barnier

Catastrophes naturelles

Informations diverses

SDRNM 2023-2027

PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Démarche d'élaboration – Témoignage

EXERCICE INONDATION RAMBOLITAIN

Retour sur exercice inondation du 7 décembre 2021 – RETEX

Risque inondation

État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre départ-tement concerné	Réglementation actuelle	Prio-rité
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2
Bièvre amont		91	En cours	1
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet
	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4
Trois Rivières	Guesle			4
	Gueville		R. 111-3	4
	Drouette	28	R. 111-3	3
Vaucouleurs			R. 111-3	3
Vesgre		28	R. 111-3	3
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1

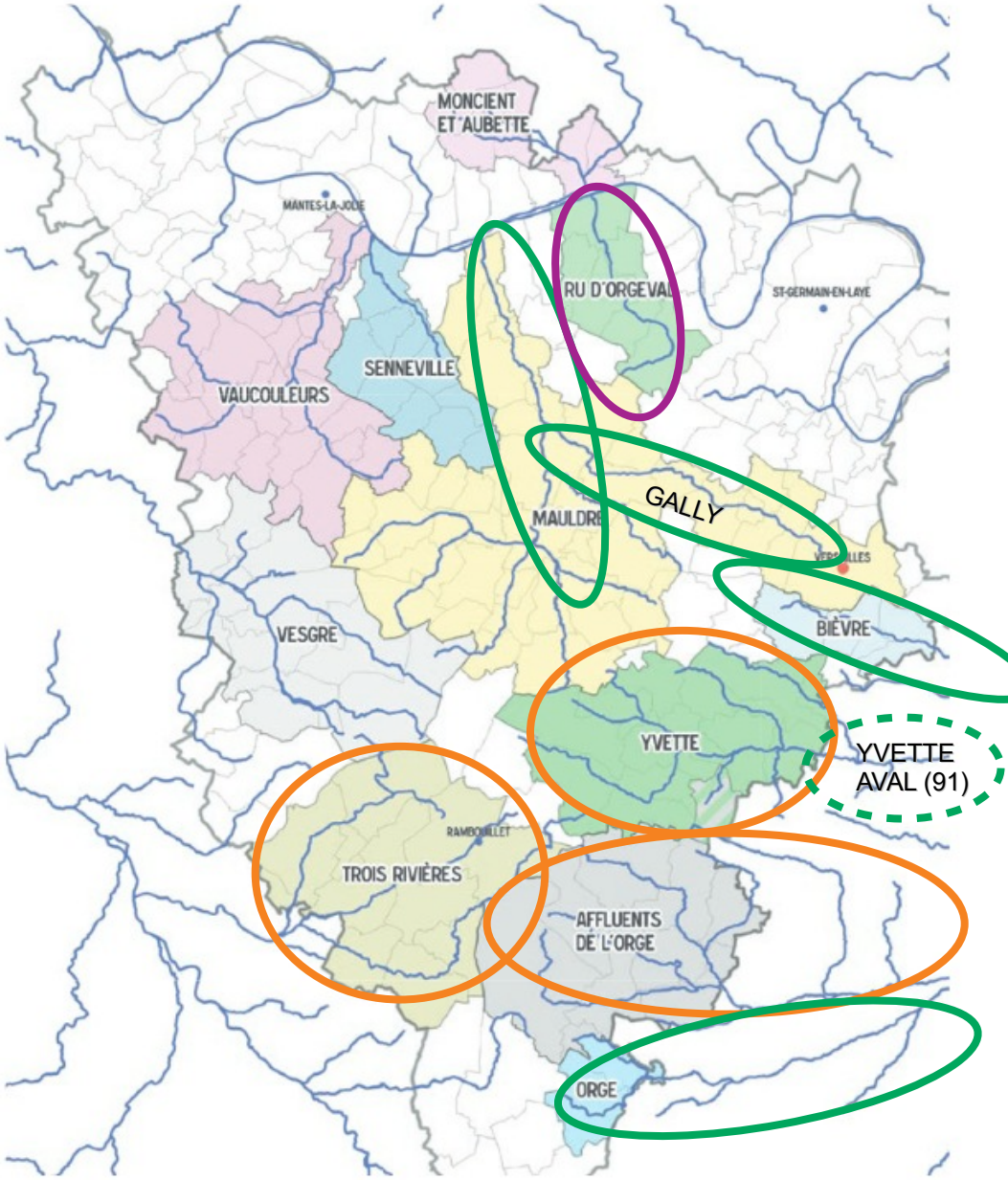

+ PPRI Seine et Oise approuvé en 2007

Risque inondation

État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre départ-ement concerné	Réglementation actuelle	Prio-rité	Jus
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet	Crue Enje
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3	Crue Enje
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4	
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4	
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2	Enje
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4	Pas
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R. 111-3	4	
	Drouette	28	R. 111-3	3	Crue Enje
Vaucouleurs			R. 111-3	3	
Vesgre		28	R. 111-3	3	Crue Enje
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enje pendant la crue de Mai/juin 2016

Yvette amont

(78, l'étude d'aléa inclut les communes du 91 concernées par les affluents)

- **Lancement de l'étude d'aléa** début mars 2021 (prestataire retenu : **ANTEA**)
- **Première réunion d'information avec les élus** 16 avril 2021
- **Prestations de topographie complémentaires** (prestataire retenu : **INGEO**) en septembre-octobre 2021
- **Rendu de la phase 1 de l'étude d'aléa (historique, enquête terrain, hydrogéomorphologie) :** fin septembre 2021

→ **Lancement de la phase 2 (hydrologie, hydraulique)** : 6 décembre 2021 (rendu attendu fin juin 2022)

Risque inondation

État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre département concerné	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet	Crue Enje
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3	Crue Enje
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4	
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4	
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2	Enje
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4	Pas
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R. 111-3	4	
	Drouette	28	R. 111-3	3	Crue Enje
Vaucouleurs			R. 111-3	3	
Vesgre		28	R. 111-3	3	Crue Enje
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enjeux importants notamment pendant la crue de Mai/juin 2016

Rémarde et affluents
(78 & 91)

- **Étude d'enjeux** réalisée (présentée aux élus en 2020 et 2021)
- **Finalisation de l'étude des aléas** (décembre 2021)

→ **Validation de la cartographie de l'aléa de référence** en cours

Dans le 78, le projet de **PPRI** concernera les **communes riveraines de la Rémarde**. Sur les affluents, la connaissance de l'aléa ne sera pas assez fine pour établir un zonage réglementaire (→ PAC)

Risque inondation

État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre département concerné	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet	Crue Enje
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3	Crue Enje
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4	
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4	
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2	Enje
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2007)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4	Pas
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R. 111-3	4	
	Drouette	28	R. 111-3	3	Crue Enje
Vaucouleurs			R. 111-3	3	
Vesgre		28	R. 111-3	3	Crue de Mai/juin 2016 Enjeux touchés à préciser
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enjeux importants notamment pendant la crue de Mai/juin 2016

Drouette et affluents
(78 & 28, pilotage 28)

- **Lancement des études** (aléas, enjeux) reporté à 2022
- **Rédaction DCE** en 2021 (démarche PPRI complète), finalisation (TF/TC) en cours.

→ **Procédure de recrutement BE** (mai-septembre 2022)

→ **Lancement de l'étude des aléas** en octobre 2022

Risque inondation

État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre départ-tement concerné	Réglementation actuelle	Prio-rité	Justification des priorités / Commentaires
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet	Crue Enje
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3	Crue Enje
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4	
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4	
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2	Enje
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4	Pas
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R. 111-3	4	
	Drouette	28	R. 111-3	3	Crue Enje
Vaucouleurs			R. 111-3	3	
Vesgre		28	R. 111-3	3	Crue de Mai/juin 2016 Enjeux touchés à préciser
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enjeux importants notamment pendant la crue de Mai/juin 2016

Orgeval
(78)

- **Etude globale** menée par le **SMSO**, notamment recensement des enjeux et modélisation hydraulique.

→ **Finalisation de la phase 4 de l'étude en 2021** (proposition de scénarios d'aménagements et de gestion)

→ **Projet de PPRI à venir** s'appuyant sur cette étude (recensement des enjeux effectué en 2021 dans le cadre de la mission RDI)

Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Evolution réglementaire : mise à jour du cahier des charges « PAPI3 »

- Objectifs : simplification et accélération de certaines démarches
- Applicable au **1er janvier 2021**

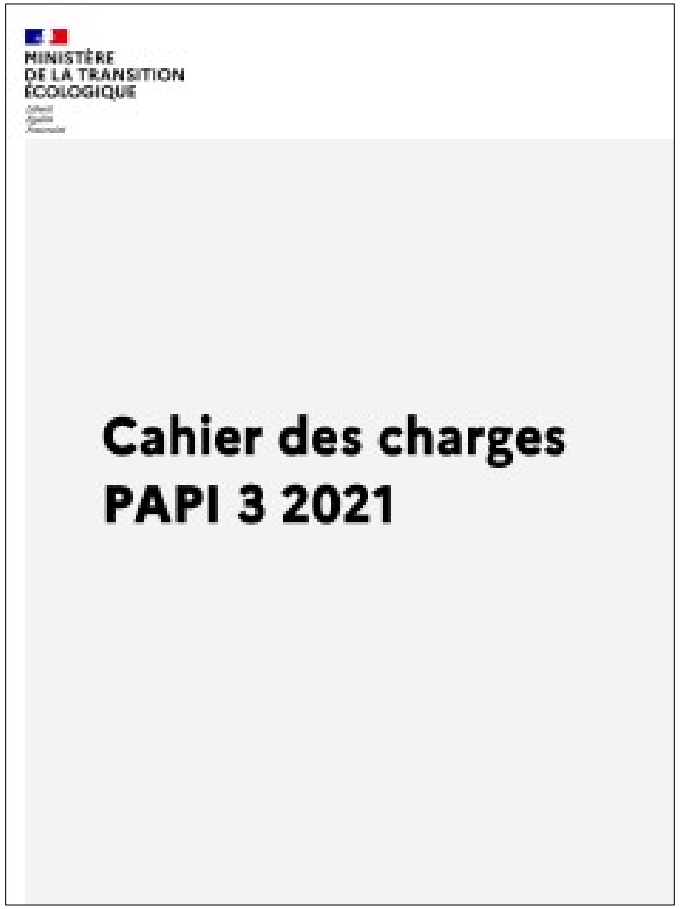
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Cahier des charges
PAPI 3 2021

Disponible sur :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20des%20charges%20PAPI%203%202021_0.pdf

Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

PAPI Seine et Marne Francilienne
(EPTB Seine Grands Lacs)

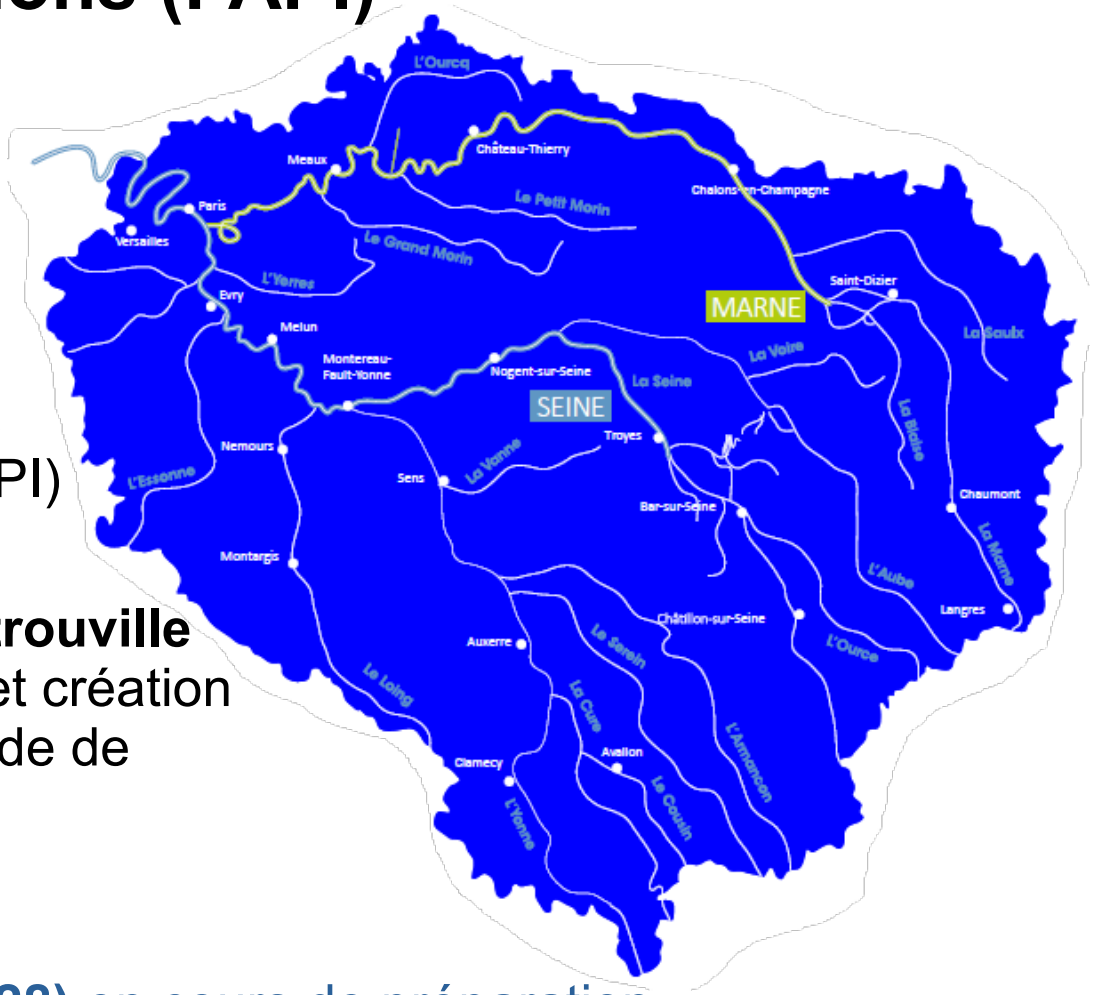

- **<u>PAPI initial (2014-2020)</u>** terminé
- 139 actions terminées ou en cours (28 reportées dans le prochain PAPI)
- 182 M€ HT
- **Prolongation de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson** et création en amont d'une grande zone humide de compensation (portage SMSO)

→ **Projet d'un PAPI n°2 (2023-2028)** en cours de préparation

→ **Périmètre dans les Yvelines étendu** (affluents de la Seine)

→ **Définition des études préalables** en cours.

Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

PAPI Orge-Yvette (porté par SIAHVY)

- **<u>PAPI d'intention (2019-2022)</u>** en cours
- 37 actions
- 1,741 M€ (part Etat : 45%)
- **<u>Actions</u>** :
  - Pose de repère de crue
  - Modélisations hydrauliques et études globales
  - Anticipation de l'alerte et amélioration de la gestion de crise
  - Réalisation de PPRI (Yvette amont, Rémarde)
  - Réduction de la vulnérabilité d'habitations, d'entreprises, de bâtiments communaux

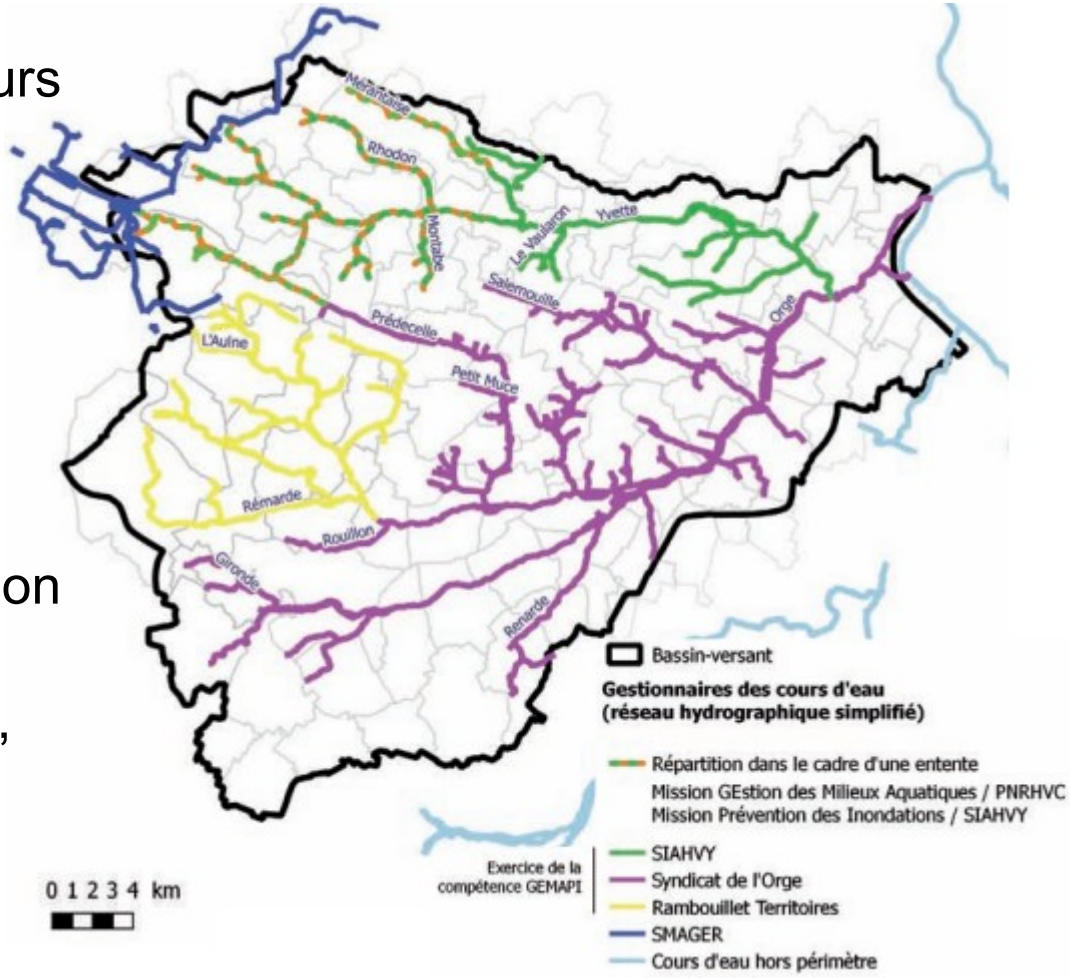

→ **PAPI complet (2023-2028)**

Systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques

État d'avancement du classement dans les Yvelines

Barrages (au titre de la réglementation de 2015) :

- **1 barrage de classe B** : barrage VNF de Chatou (AP du 20/07/20),
- **20 barrages de classe C** dont :
  - **18 déjà classés** dont 3 barrages classés en 2021 : Fond des Roches, Sourderie et Moulin à Vent (SQY).
  - **2 en cours de classement** : Moulinet (DIRIF), Bassin des Noés (SMAGER)
  - 1 barrage déclassé en 2021 : Bois Robert (SQY)
  - 1 barrage en cours de déclassement : Étang de la Tour (SMAGER, ne possède pas les caractéristiques pour classement en C)
- 100aine de barrages non classés.

Systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques

État d'avancement du classement dans les Yvelines

Aménagements hydrauliques :

- **AH Rambouillet** (4 ouvrages gérés par la CART) : AVP reçu, dossier officiel attendu pour 2022 (réflexion en cours)
- **AH Bièvre** (SIAVB, 5 ouvrages dans le 78) : EDD terminée, dépôt du dossier pour demande de classement : 1er semestre 2022, auprès de la DDT91 (la DDT78 sera saisie pour avis)
- **AH Yvette** (SIAHVY, 2 ouvrages dans le 78) : AVP attendu pour 2022
- **AH SMAGER** : EDD en cours, dépôt du dossier prévu fin 2022
- **AH Hydreaulys** : études en cours

Systèmes d'endiguement (suivi DRIEAT, axe Seine) **:**

- SE de Sartrouville-Montesson : EDD lancée en avril 2021 (ISL Ingenierie)
- SE du Pecq : EDD en cours par le SMSO (fin prévue en 2023)
- SE d'Achères : études à venir par le SMSO

Directive inondation
Préparation du deuxième cycle 2022-2027

PGRI du bassin Seine-Normandie 2016-2021 (1er cycle, approuvé par arrêté du préfet coordonnateur du bassin le **7 décembre 2015**)

Planning de l'élaboration du PGRI 2022-2027 (2ème cycle)

- EPRI : document 2011 complété par un addendum en 2018
- Rapport environnemental du projet de PGRI en septembre 2020
- Avis de l'AE sur le projet de PGRI le 27 janvier 2021
- **Consultation du public du 1er mars 2021 au 1er septembre 2021** (en commun avec celle du SDAGE)
- Rédaction de la version définitive du PGRI 2022-2027 en cours

→ **Approbation fin mars 2022 par le préfet coordonnateur de bassin**

Risque mouvement de terrains

État d'avancement de l'élaboration des PPR et PAC

Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrésy, Evecquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1995)	Sans objet	
	Vaux-sur-Seine	Cerema			3	
	Andrésy	Cerema			1	
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson – Saint Germain	Marly-le-Roi		IGC	En cours	1	
	Port-Marly		IGC	En cours	1	
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)	Sans objet	
	Louveciennes			PPRN approuvé (09/2012)	Sans objet	
	Bougival			PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (12/2011)	Sans objet	
	Maurecourt		Cerema	R. 111-3 cavités	1	
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours	1	
	Chavenay		IGC	En cours	1	
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours	1	
	Meulan		IGC	R. 111-3	3	
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	
Autres bassins						
Craie	Houdan		IGC	R. 111-3	3	
Marnières	St Rémy lès Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	PAC cavités

PPRN lié aux anciennes carrières de Chavenay et Feucherolles

- **Études livrées fin 2019**, PAC transmis aux communes.
- Réunions de lancement en octobre 2020 (choix d'un PPRN unique pour les deux communes)

→ **Étude des enjeux et élaboration du projet de PPRN en 2021**

→ **Consultation officielle des PPA** (janvier-mars 2022) **en cours.**

→ Bilan de la concertation à venir et **mise en enquête publique** (3ème trimestre 2022)

→ **Approbation** fin d'année 2022

Risque mouvement de terrains

État d'avancement de l'élaboration des PPRN et PAC

Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités /
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrésy, Evecquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1995)	Sans objet	
	Vaux-sur-Seine	Cerema			3	
	Andrésy	Cerema			1	
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson – Saint Germain	Marly-le-Roi		IGC	En cours	1	
	Port-Marly		IGC	En cours	1	
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)	Sans objet	
	Louveciennes			PPRN approuvé (09/2012)	Sans objet	
	Bougival			PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (12/2011)	Sans objet	
	Maurecourt		Cerema	R. 111-3 cavités	1	
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours	1	
	Chavenay		IGC	En cours	1	
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours	1	
	Meulan		IGC	R. 111-3	3	
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	
Autres bassins						
Craie	Houdan		IGC	R. 111-3	3	
Marnières	St Rémy lès Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	

PPR lié aux anciennes carrières de Follainville-Dennemont

- **Étude livrée fin 2019**, PAC transmis à la commune.
- Réunion de lancement d'un **PPR multi-risque (cavités et fronts rocheux)** en décembre 2020.

→ **Étude des enjeux et élaboration du projet de PPR en 2021-2022**

→ **Réunion de présentation du projet de PPR à la commune et GPS&O** (2ème trimestre 2022) à venir.

→ **Consultation officielle des PPA** (3ème trimestre 2022) à venir.

→ Bilan de la concertation et **mise en enquête publique** (1er trimestre 2023)

→ **Approbation** début d'année 2023

Risque mouvement de terrains

État d'avancement de l'élaboration des PPR et PAC

Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrésy, Evecquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1995)	Sans objet	Opportunité d'une révision partielle par commune à étudier. Dissolution du gypse à Triel et Vaux
	Vaux-sur-Seine	Cerema			3	Risque lié aux fronts rocheux à confirmer
	Andrésy	Cerema			1	PAC Front rocheux
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson – Saint Germain	Marly-le-Roi		IGC	En cours	1	
	Port-Marly		IGC	En cours	1	
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)	Sans objet	
	Louveciennes			PPRN approuvé (09/2012)	Sans objet	
	Bougival			PPRN approuvé (11/2012) modifié (02/2017)	Sans objet	
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (12/2011)	Sans objet	
	Maurecourt		Cerema	R. 111-3 cavités	1	
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours	1	
	Chavenay		IGC	En cours	1	
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours	1	PAC en cours, PPRN à venir en 2018
	Meulan		IGC	R. 111-3	3	PAC ou PPRN (craie)
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	PAC Front rocheux
Autres bassins						
Craie	Houdan		IGC	R. 111-3	3	PAC ou PPRN (craie)
Marnières	St Rémy-lès-Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	PAC Cavités

PAC marnières à Dampierre, Les Essarts et Lévis-Saint-Nom

- Études d'aléa en cours (IGC), finalisation 1er trimestre 2022

→ Rédaction du PAC et envois aux communes (2022)

Risque mouvement de terrains

État d'avancement de l'élaboration des PPR et PAC

Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrésy, Evecquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1995)	Sans objet	Opportunité d'une révision partielle par commune à étudier. Dissolution du gypse à Triel et Vaux
	Vaux-sur-Seine	Cerema			3	Risque lié aux fronts rocheux à confirmer
	Andrésy	Cerema			1	PAC Front rocheux
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson – Saint Germain	Marly-le-Roi		IGC	En cours	1	
	Port-Marly		IGC	En cours	1	
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)	Sans objet	
	Louveciennes			PPRN approuvé (09/2012)	Sans objet	
	Bougival			PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (12/2011)	Sans objet	
	Maurecourt		Cerema	R. 111-3 cavités	1	
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours	1	
	Chavenay		IGC	En cours	1	
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours	1	
	Meulan		IGC	R. 111-3	3	
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	
Autres bassins						
Craie	Houdan		IGC	R. 111-3	3	PAC ou PPRN (craie)
Marnières	St Rémy lès Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	PAC Cavités

Suites de l'étude de priorisation des PAC front rocheux (Cerema, 2019) :

- Communes ciblées : Vaux-sur-Seine et Carrières-sur-Seine
- Lancement d'une étude d'aléa pour un PAC sur la commune de **Carrières-sur-Seine**.
- **Étude lancée en 2021, en cours (CEREMA)**

→ Rédaction du PAC et envoi à la commune (2022-2023)

Risque retrait-gonflement des argiles (RGA)

Loi ELAN (article 68) du 23 novembre 2018

→ modification du code de la construction et de l'habitation (art. L112-20 à 25) :

- *dans une zone d'aléa argiles, en cas de vente ou de construction, une étude géotechnique doit être fournie par le vendeur ou le maître d'ouvrage.*

Décret du 22 mai 2019

→ modification du code de la construction et de l'habitation (art. R112-6 à 9) :

- *obligation de l'étude pour les terrains en **aléa moyen ou fort**.*

Arrêtés du 22 juillet 2020

*→ **approbation de la carte d'aléa produite par le BRGM** (géorisques), définition du contenu des études et des dispositions constructives.*

Loi 3DS du 21 février 2022

*→ **amélioration de la prise en charge des conséquences exceptionnellement graves** causées par le phénomène de RGA (en attente d'une ordonnance)*

→ le risque RGA n'est plus prioritaire pour l'élaboration des PPRN.
Toutefois, les PPRN approuvés avant la loi ELAN restent en vigueur.

Fonds Barnier
Bilan 2021

Engagements : 2 873 411 €

- **1,427 M€** pour des actions portées par des collectivités dans le cadre des 2 PAPI en cours (dont 1,363 M€ pour la réalisation prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson)
- **1,035 M€** pour des acquisitions amiables de biens (sinistrés ou menacés)

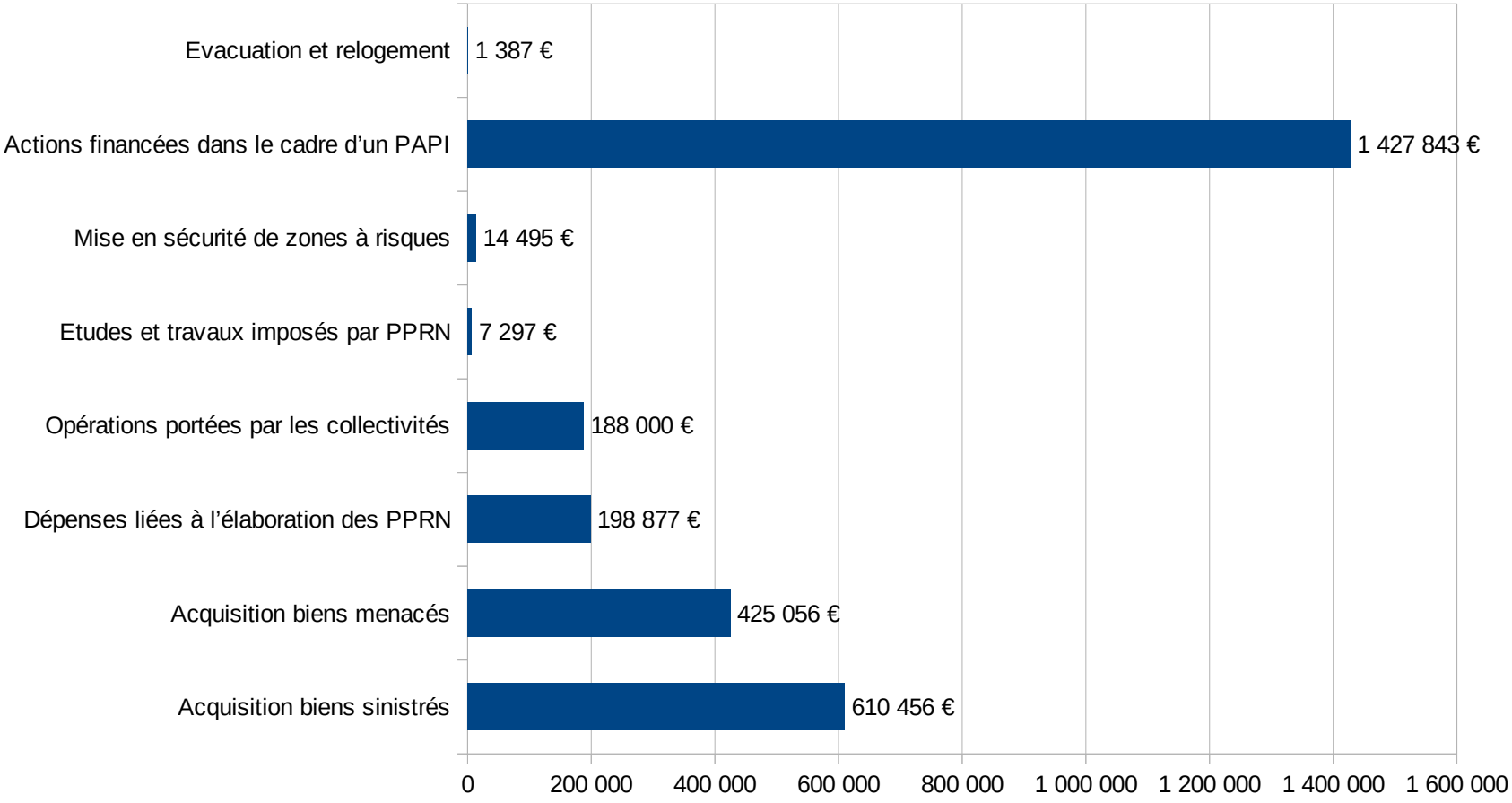

Fonds Barnier
Bilan 2021

Paiements : 1,021 M€

- **428 k€** pour les travaux de la digues de Montesson (SMSO)
- **271 k€** pour l'acquisition d'un bien menacé à Chanteloup-les-Vignes
- **85 k€** pour des études dans le cadre du PPRI Yvette

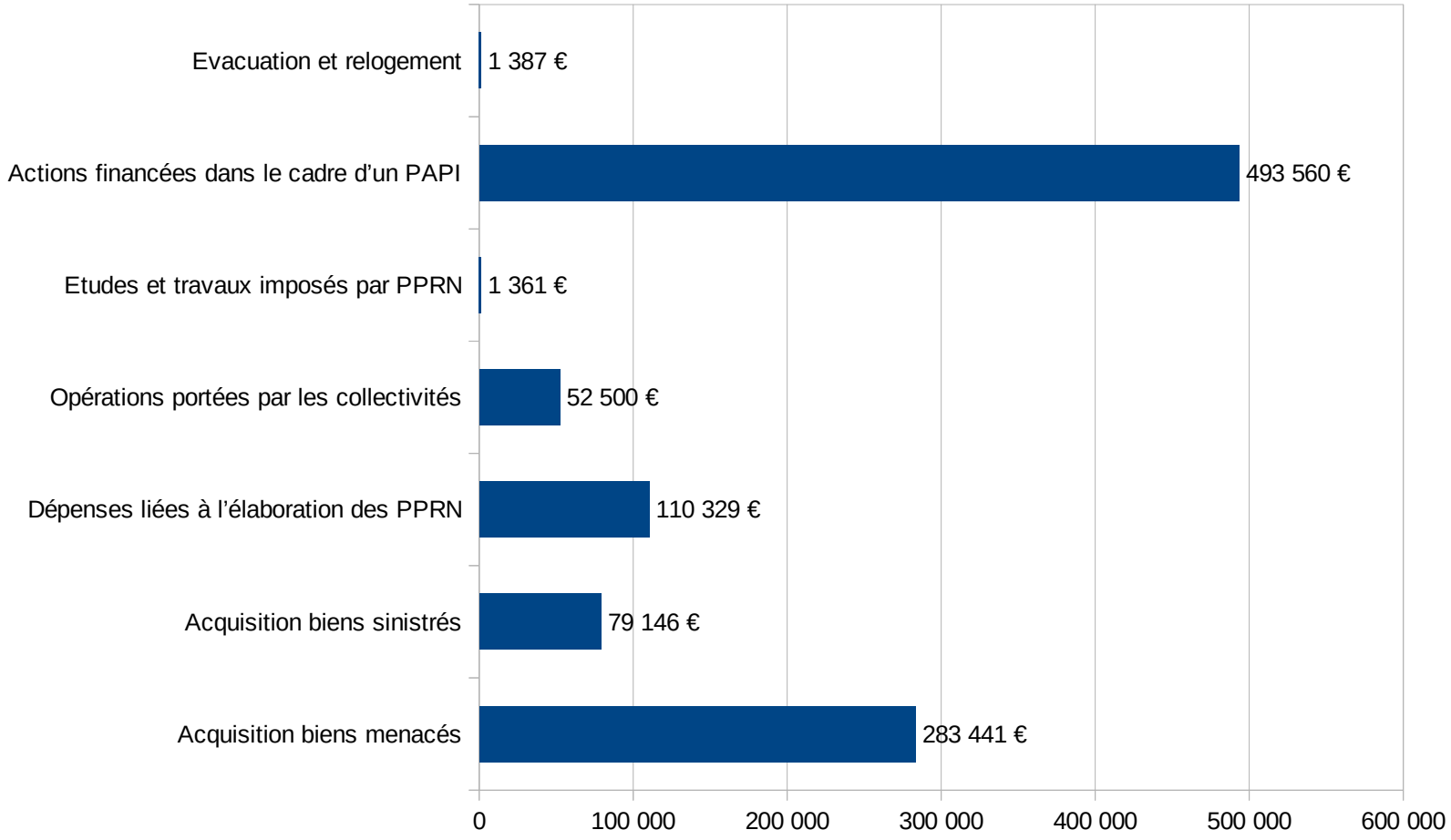

Fonds Barnier
Prévisions 2022

Prévisions 2022 (engagements et paiements) :

- Finalisation de la démolition de quatre maisons à Chanteloup suite aux fontis de juin 2016 et octobre 2019, mise en sécurité des parcelles ;
- Acquisition/démolitions de deux maisons à Gommecourt suite à l'effondrement d'une falaise en 2018 ;
- Sécurisation de parcelles État et information sur le risque d'effondrement de terrain dans le massif de l'Hautil (parcelles expropriées dans les années 2000) ;
- Études d'aléas du PPRI Yvette et du PPRI Drouette ;
- Solde des travaux engagés par les collectivités (notamment l'achèvement des travaux de la digue de Montesson) ;
- Études sur le système d'endiguement de la ville du Pecq (SMSO).

Dialogue de gestion 2022 (engagements et paiements) :

- Engagements demandés : **918 k€** (dont 800 k€ pour acquisitions amiables)
- Crédits de paiements demandés : **1 180 k€**

Catastrophes naturelles
Bilan 2021

Sécheresse 2019

5 demandes traitées en 2021 (5 non reconnues) – Pour rappel, 80 communes non reconnues en 2020 sur 85 demandes.

Sécheresse 2020

104 demandes (64 reconnues, 38 non reconnues et 2 en cours de traitement).

Autres évènements survenus en 2021

- Inondations Seine (janvier-février 2021) : 2 demandes (2 reconnues)
- **Orages 19-23 juin 2021 : 21 demandes** (17 reconnues)
- Orages 4-5 septembre 2021 : 3 demandes (3 reconnues)
- Orages 26 septembre 2021 : 1 demande (1 reconnue)
- Effondrement de falaise à Méricourt du 2 novembre 2020 : non reconnue

Commune de Houilles - Orage stationnaire du 22 juin 2021

Sécheresse 2021 : 13 demandes reçues

Information préventive

Pratiques en matière d'information préventive

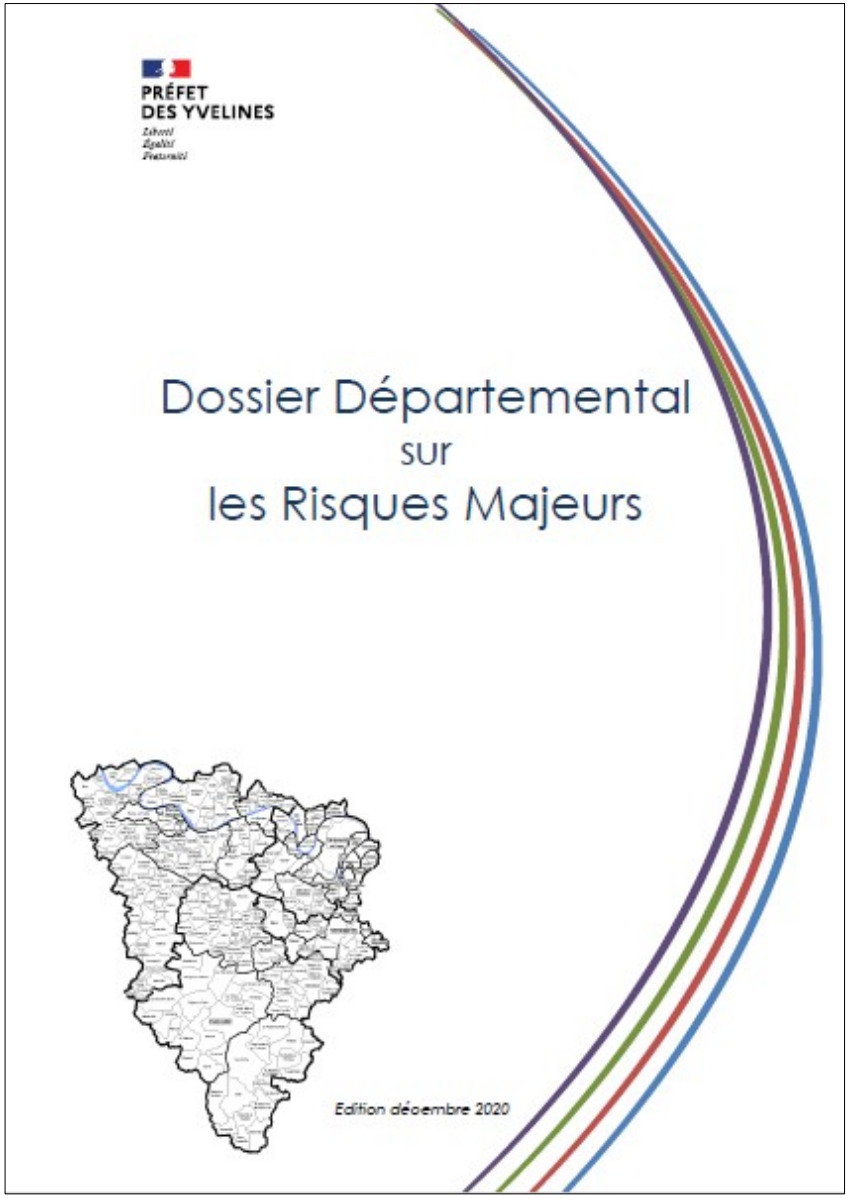

- **DDRM** approuvé en **décembre 2020**
- **Transmission d'informations au Maire** (TIM, ex-DCS) envoyés aux communes via les sous-préfectures en 2021 (finalisation des envois au 1er semestre 2022)

→ **Documents de base** pour permettre aux **communes** la réalisation de leur :

- **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs)
- **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde)

Information préventive

Pratiques en matière d'information préventive

Obligations d'information préventive suite à la prescription ou l'approbation d'un PPRN :

- **État (Préfecture)** :
  - information des acquéreurs-locataires (IAL)
  - dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

- **Communes :**
  - information de la population

    modification du L.125-2 du CE le 27/11/2021 → information dans les communes exposées à au moins un risque majeur (non limitée aux communes avec prescription-approbation PPRN) / pas de fréquence minimale associée (biennale précédemment)
  - élaboration et mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS)
  - élaboration d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- **EPCI** :
  - élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) si commune soumise à PCS (loi Matras 25 novembre 2021)

Information préventive

Pratiques en matière d'information préventive

Plans communaux de sauvegarde (PCS) :

- **222 communes** soumises à PCS
- **97 PCS** rédigés

→ **Action prioritaire du SIDPC (2021-2022)**

2021 :

- intervention du SIDPC auprès de l'Union des Maires des Yvelines (septembre 2021)

2022 :

- Atelier PCS organisé par le SIDPC le 15 février 2022
- **Présentation lors de la CDRNM le 18 mars 2022**

Information préventive

Pratiques en matière d'information préventive

<u>Information des acquéreurs-locataires (IAL)</u> :

Avant 2021 : arrêté préfectoral (arrêté SIDPC n°2021-025) et fiches IAL communales disponibles sur le site internet des services départementaux de l'Etat

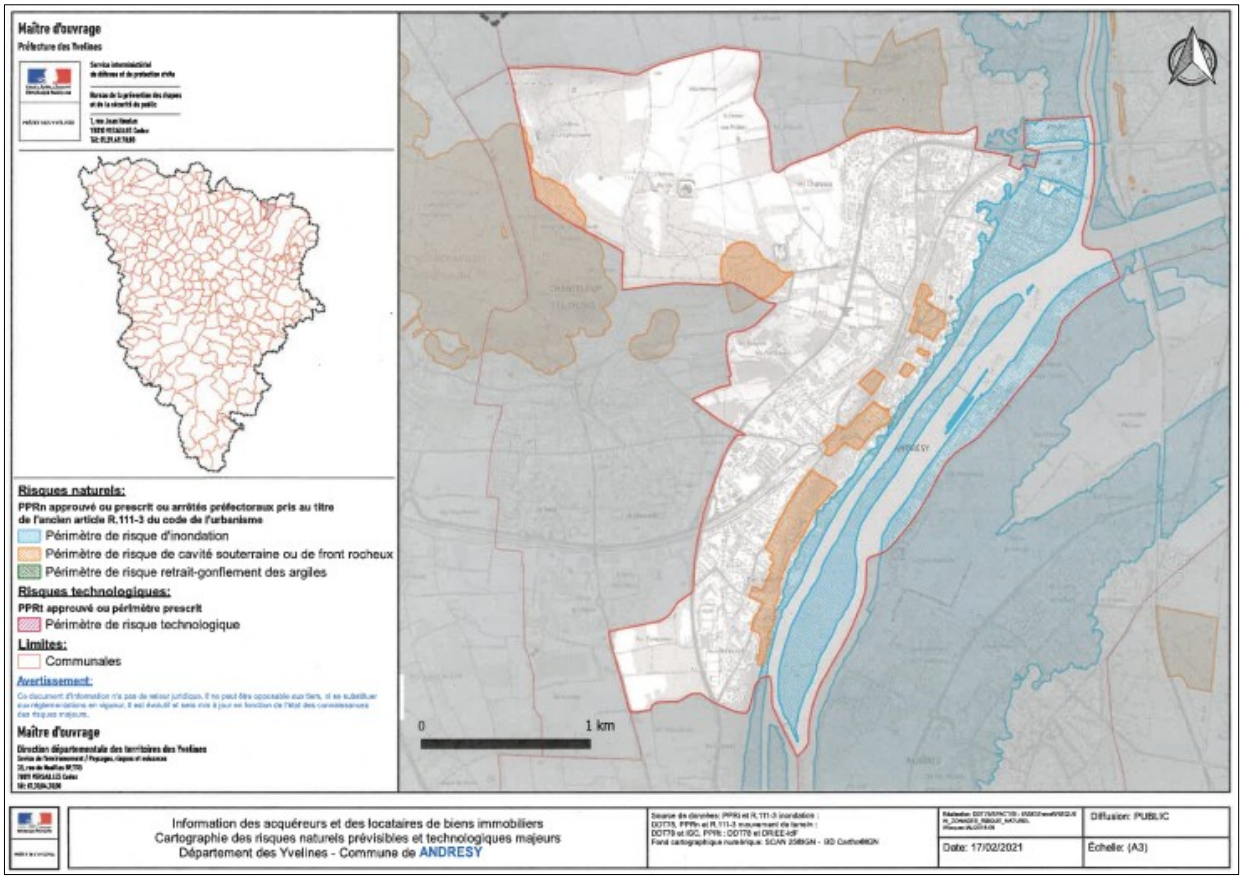

+

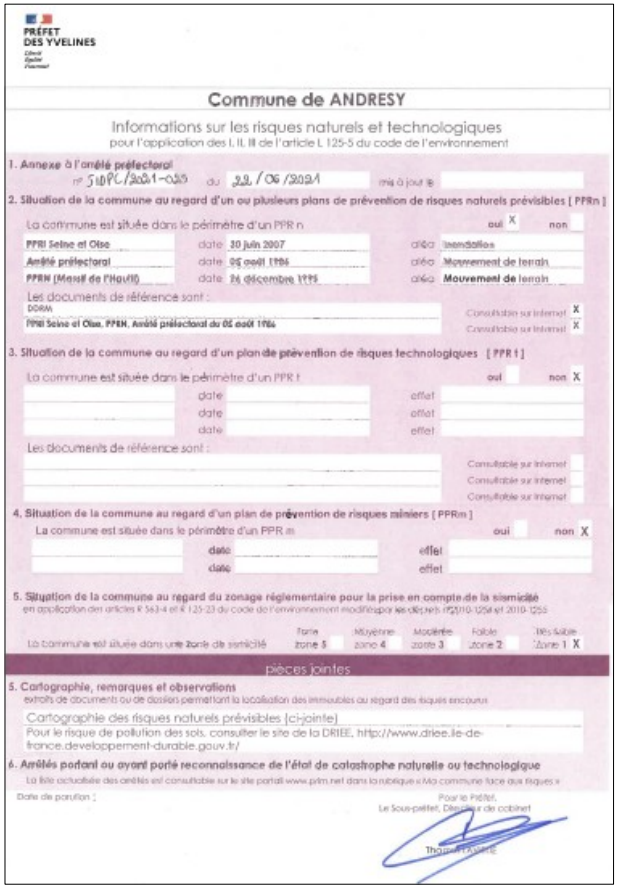

PRÉFET DES YVELINES

Commune de ANDRESY

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral
n° SIDPC/2021-025 du 22/06/2021 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui X non

PPRI Seine et Oise	date 30 juin 2007	aléa	Inondation
Arrêté préfectoral	date 05 août 1986	aléa	Mouvement de terrain
PPRN (Mouvt de l'Hautil)	date 26 décembre 1999	aléa	Mouvement de terrain

Les documents de référence sont :

DDRM	Consultable sur Internet X
PPRI Seine et Oise. PPRN. Arrêté préfectoral du 05 août 1986	Consultable sur Internet X

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non X

	date	effet	
	date	effet	
	date	effet	

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet
	Consultable sur Internet
	Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non X

	date	effet	
	date	effet	

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1 X

pièces jointes

5. Cartographie, remarques et observations
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)
Pour le risque de pollution des sols, consulter le site de la DRIEE, http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique
La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date de parution :

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

Information préventive

Pratiques en matière d'information préventive

<u>Information des acquéreurs-locataires (IAL)</u> :

Depuis 2021 : Site web gouvernemental <u>ERRIAL</u>

Lien : https://errial.georisques.gouv.fr/

- Base de données nationale **GASPAR** + cartographie des SUP sur le **Géoportail de l'urbanisme**

→ Informations disponibles sur les risques <u>en renseignant l'adresse exacte</u>

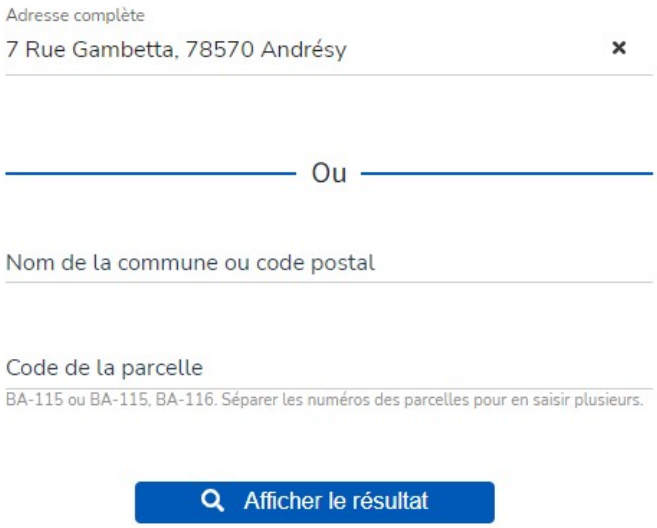

Information préventive

Pratiques en matière d'information préventive

→ Remplissage automatique de l'état des risques

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ce QR Code peut servir à vérifier l'intégrité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES RÉGLEMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 13 mars 2022

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

78570 ANDRESY

Code parcelle :
000-AV-200

INONDATION

Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRI de la Seine et de l'Oise a été approuvé et affecte votre bien.
Date de prescription : 28/07/1998
Date d'approbation : 30/06/2007

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :
Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

- risques faisant l'objet d'une **obligation d' information au titre de l'IAL** (périmètres PPRN)
- autres informations (aléa argiles, bruit, pollution des sols, risque minier, transport de matières dangereuses...)

Gestion de crise

Information sur abonnement APIC/Vigicrues Flash

Courrier DDT envoyé le 2 mars 2022 à l'ensemble des communes non abonnées APIC/Vigicrues Flash

APIC vous avertit lorsque les **précipitations en cours** dans au moins une des communes de votre abonnement revêtent un caractère exceptionnel

Vigicrues Flash vous avertit d'un **risque de crues soudaines** dans les prochaines heures dans au moins une des communes de votre abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la Vigilance crues

Lien : http://apic-pro.meteofrance.fr/

Dans la procédure d'abonnement :

Code commune = code INSEE

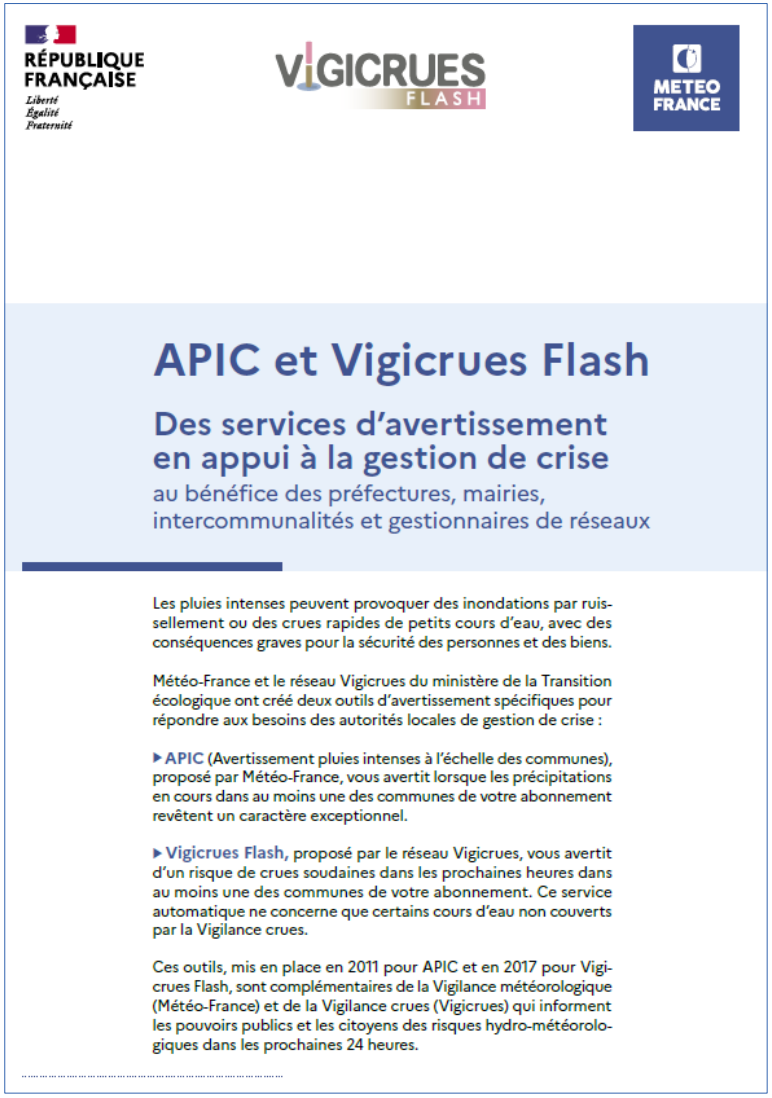

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

VIGICRUES FLASH

METEO FRANCE

APIC et Vigicrues Flash

Des services d'avertissement en appui à la gestion de crise

au bénéfice des préfectures, mairies, intercommunalités et gestionnaires de réseaux

Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues rapides de petits cours d'eau, avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens.

Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique ont créé deux outils d'avertissement spécifiques pour répondre aux besoins des autorités locales de gestion de crise :

- **APIC** (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes), proposé par Météo-France, vous avertit lorsque les précipitations en cours dans au moins une des communes de votre abonnement revêtent un caractère exceptionnel.

- **Vigicrues Flash**, proposé par le réseau Vigicrues, vous avertit d'un risque de crues soudaines dans les prochaines heures dans au moins une des communes de votre abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la Vigilance crues.

Ces outils, mis en place en 2011 pour APIC et en 2017 pour Vigicrues Flash, sont complémentaires de la Vigilance météorologique (Météo-France) et de la Vigilance crues (Vigicrues) qui informent les pouvoirs publics et les citoyens des risques hydro-météorologiques dans les prochaines 24 heures.

Mise à jour du Schéma départemental des risques naturels majeurs (SDRNM)

Contexte réglementaire (article L. 565-2 du CE) :

Le **préfet** peut élaborer des schémas de prévention des risques naturels majeurs en concertation avec les collectivités territoriales.

Ils concernent :

- la connaissance du risque
- la surveillance et la prévision du risque
- l'information et l'éducation du risque
- les travaux permettant de réduire le risque

→ **Actualisation** du document et du programme d'actions pour la période 2023-2027

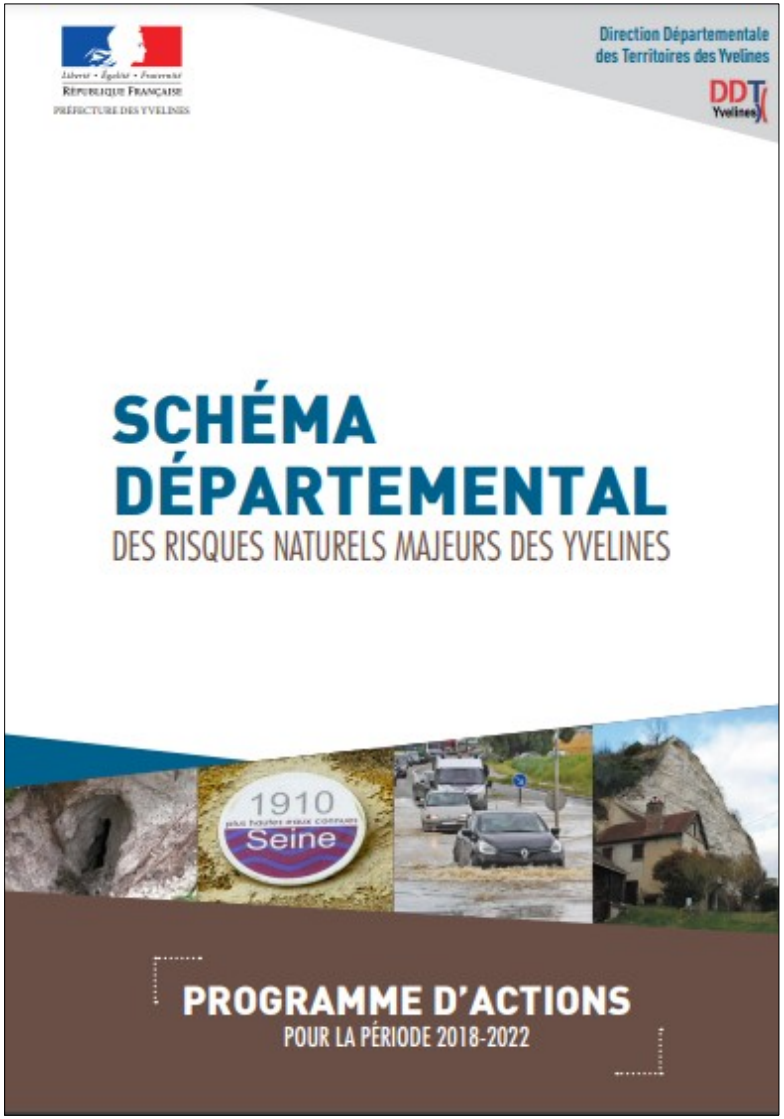

Mise à jour du Schéma départemental des risques naturels majeurs (SDRNM)

Contenu de la version actualisée :

Chapitre A : État des lieux

- actualisation des connaissances du territoire

Chapitre B : Diagnostic : les territoires les plus vulnérables face aux risques

- approche par bassin versant des risques (inondation, cavités, instabilités de versants rocheux et retraits d'argiles)

Chapitre C : La diffusion de l'information et les moyens d'action pour réduire, voire éliminer les risques

- les acteurs de la connaissance et de la prévention de l'aléa, les dispositifs de surveillance et d'alerte, les canaux de diffusion de l'information, les PPRN, les travaux, les financements possibles

Chapitre D : Les actions menées

- Volets inondation, cavités souterraines, fronts rocheux. **Priorisation**

Chapitre E : La gestion de crise

SDRNM 2023-2027
Stratégie en matière de risque inondation

Étude menée en 2020-2021 sur l'ensemble des bassins versants du département afin de prioriser la **réalisation des PPRI et des PAPI**

Basée sur le **recensement des enjeux** potentiellement inondables mené **dans le cadre de la mission RDI sur le réseau non surveillé.**

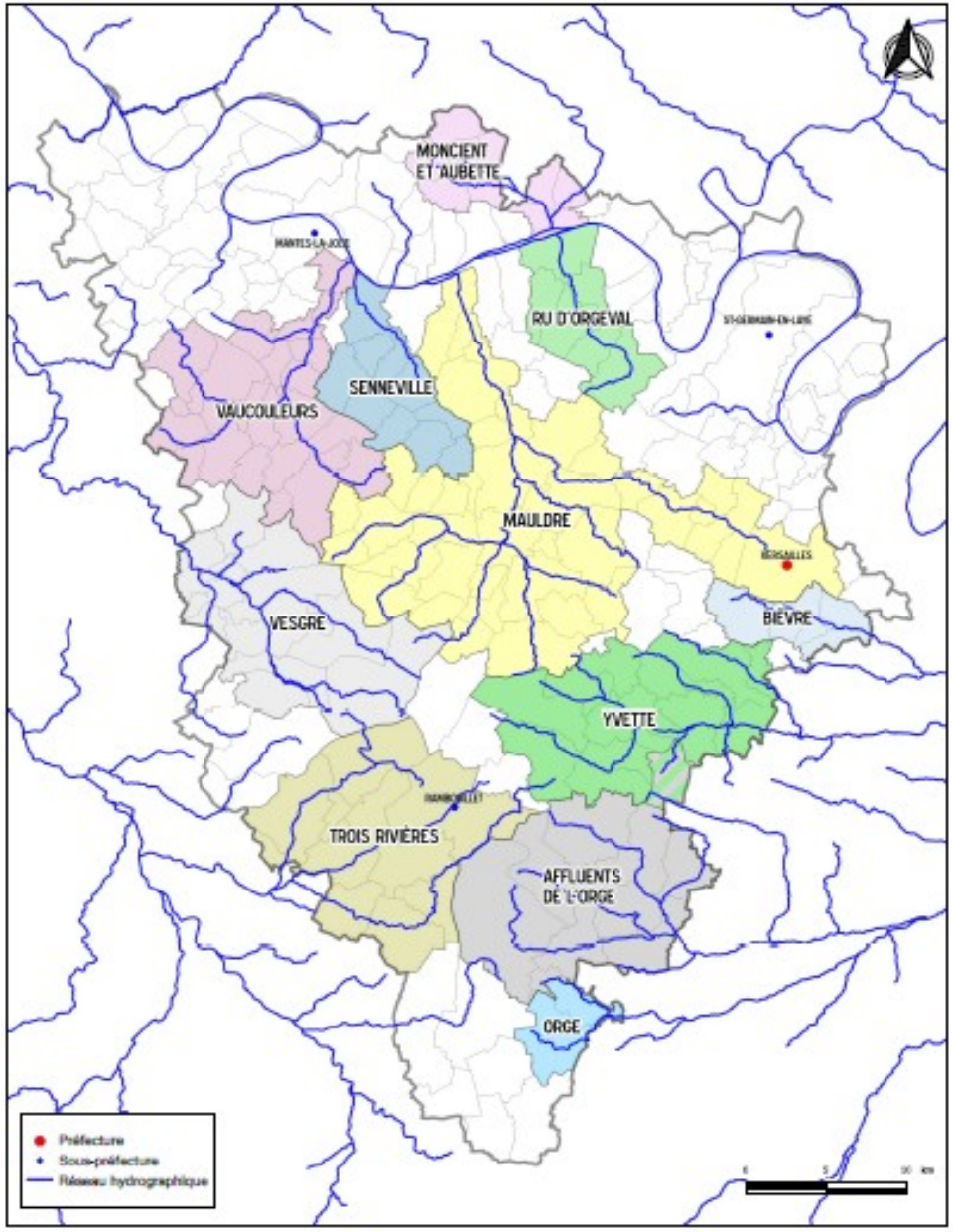

SDRNM 2023-2027
Stratégie en matière de risque inondation

Priorisation **PPRI** :

- bâti impacté (habitations, activités)
- nombre de reconnaissances CAT-NAT
- pression démographique

Finalisé :

- **PPRI Mauldre (2005)**
- **PPRI Seine et Oise (2007)**
- **PPRI du Ru de Gally (2013)**
- **PPRI Orge-Sallemouille (2017)**
- **PPRI Bièvre (2020)**

En cours (ou à venir):

- **PPRI Rémarde** (lancé en 2018)
- **PPRI Yvette amont** (lancé en 2021)
- **PPRI Drouette et affluents** (à venir, 2ème semestre 2022)

Priorisation 2023-2027 :

- **PPRI Ru d'Orgeval** (études SMSO en cours)
- **PPRI Vaucouleurs-Flexanville**

SDRNM 2023-2027
Stratégie en matière de risque inondation

Priorisation **PAPI**:

- étendue du bassin versant
- nombre de reconnaissances CAT-NAT
- densité de population
- gestion claire (GEMAPI)
- multi-risques

Finalisé :

- **PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes** (EPTG SGL,2013)

En cours :

- **PAPI d'intention Orge-Yvette** (SIAHVY, 2018)

Priorisation 2023-2027 :

- **PAPI de la Seine et Marne franciliennes n°2 :** avec élargissement du périmètre à la Seine aval et ses affluents (EPTB SGL, SMSO)
- **PAPI « complet » Orge-Yvette** (SIAHVY, 2023)

SDRNM 2023-2027 Stratégie en matière de risques MVT

BILAN ACTIONS SDRNM 2018-2022

Finalisé :

- **PAC Fronts rocheux** (Maurecourt, Andrésy, Follainville-D., 2018-2019)
- **PAC Cavités** (Follainville-D., Chavenay, Feucherolles, 2020)
- **PAC Marnières** (Saint-Rémy-les-C., Chavenay, Feucherolles, 2020)
- **PPRN de Marly-le-Roi et Port-Marly** (2019)

En cours :

- **PAC Fronts rocheux** (Carrières-sur-Seine, aléa en cours)
- **PAC Marnières** (Les Essarts-le-Roi, Lévis-Saint-Nom, Dampierre, études aléa en cours, livrées fin mars 2022)
- **PPRN Chavenay-Feucherolles** (consultation officielle terminée, EP en septembre 2022)
- **PPRN Follainville-Dennemont** (projet de PPRN en cours de rédaction)
- **Sécurisation de parcelles Etat** dans le massif de l'Hautil (travaux prévus avril 2022)

PRIORISATION ACTIONS SDRNM 2023-2027

- Etude menée en 2021-2022 sur l'ensemble du département afin de **prioriser la réalisation d'études d'aléas mouvements de terrain (cavités, marnières, fronts rocheux)** pour l'élaboration de porters à connaissance (PAC) ou de plans de prévention des risques naturels (PPRN)
- **Priorisation réalisée à partir de l'analyse et du croisement des données** suivantes par bassin de risque :

  - type de mvt de terrain (CAV/FR ou CAV+FR)

  - matériau : Gypse > Craie > marnières > Calcaire – divers

  => connaissance de l'aléa / niveau de l'aléa

  - périmètres zone de risque / zone réglementée

  - réglementation actuelle : pas de réglementation < PAC < AP 1986 < PPRN

  => couverture et contraignance de la réglementation

  - nombre de sinistres/commune dans le bassin de risque *=> sinistralité*

  - volume d'enjeux en zone d'aléa

  - pression foncière zone AU en zone d'aléa

  => appréciation des enjeux et « pertinence » d'un PPRN (réglementation des projets)

SDRNM 2023-2027 Stratégie en matière de risques MVT

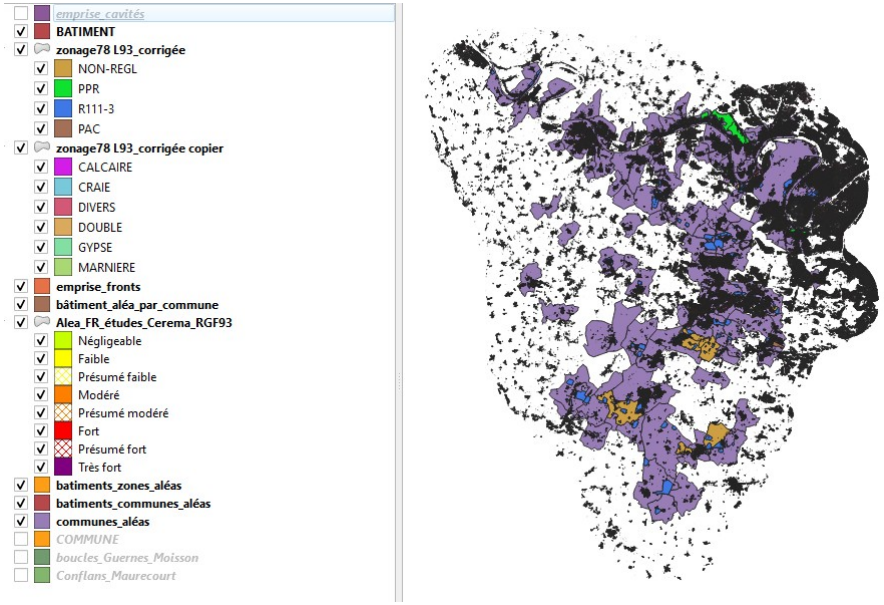

mutualisation des données par bassin de risque

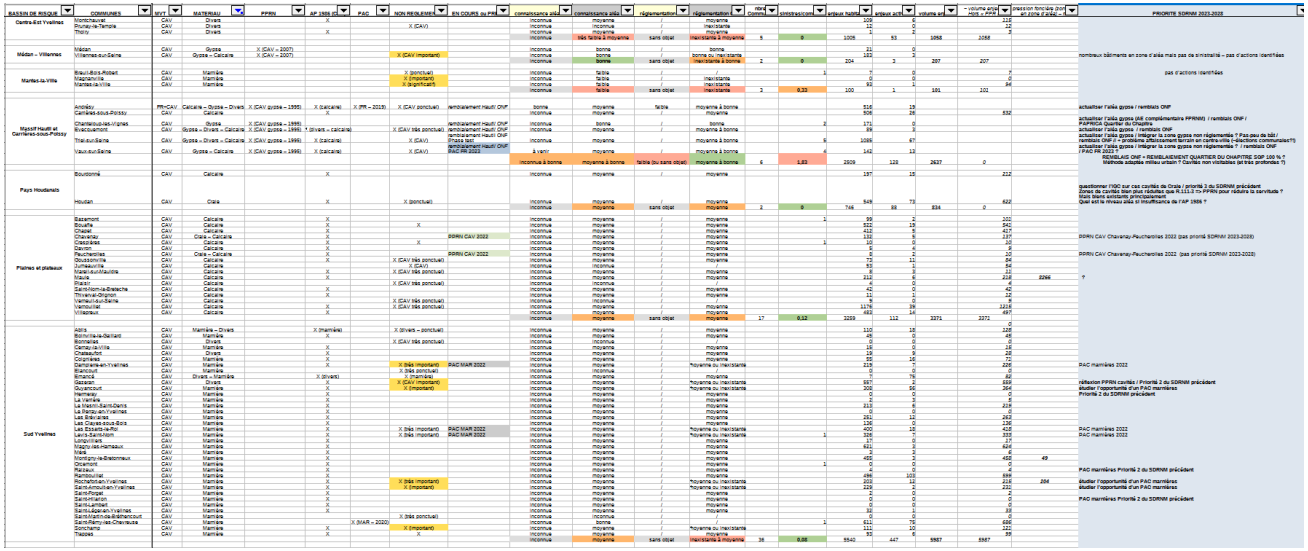

analyse et croisement des données pour priorisation

proposition d'actions pour le SDRNM 2023-2027

partage avec les experts techniques
IGC et Cerema
réunions
08/12/2021
21/01/2022

SDRNM 2023-2027 Stratégie en matière de risques MVT

ACTIONS SDRNM 2023-2027

Actions en cours (finalisées ou priorité 1) :

- **PAC Fronts rocheux** (Carrières-sur-Seine, aléa en cours)
- **PAC Marnières** (Les Essarts-le-Roi, Lévis-Saint-Nom, Dampierre, études aléa en cours, livrées fin mars 2022)
- **PPRN Chavenay-Feucherolles** (consultation officielle terminée, EP en septembre 2022)
- **PPRN Follainville-Dennemont** (projet de PPRN en cours de rédaction)
- **Sécurisation de parcelles Etat** dans le massif de l'Hautil (travaux prévus avril 2022)

Actions principales à venir (priorité 1 ou 2) :

- **PPRN Fronts rocheux** : Boucle de Moisson-Guernes
- **PAC Marnières** (Montigny-le-B., Guyancourt, Magny-les-H., Chateaufort)
- **Etudes** : mise à jour de l'aléa gypse du massif de l'Hautil, surveillance carrière de craie Bougival-La Celle-Saint-Cloud

Mise à jour du Schéma départemental des risques naturels majeurs (SDRNM)

Actualisation du SDRNM :

Document **en cours de rédaction** (1er semestre 2022)

Procédure d'association de la CDRNM :

- **Projet de document transmis par mail en septembre 2022 à l'ensemble des membres**
- **Attente de vos avis sous 1 mois**
- Prise en compte des remarques et parution prévue début 2023

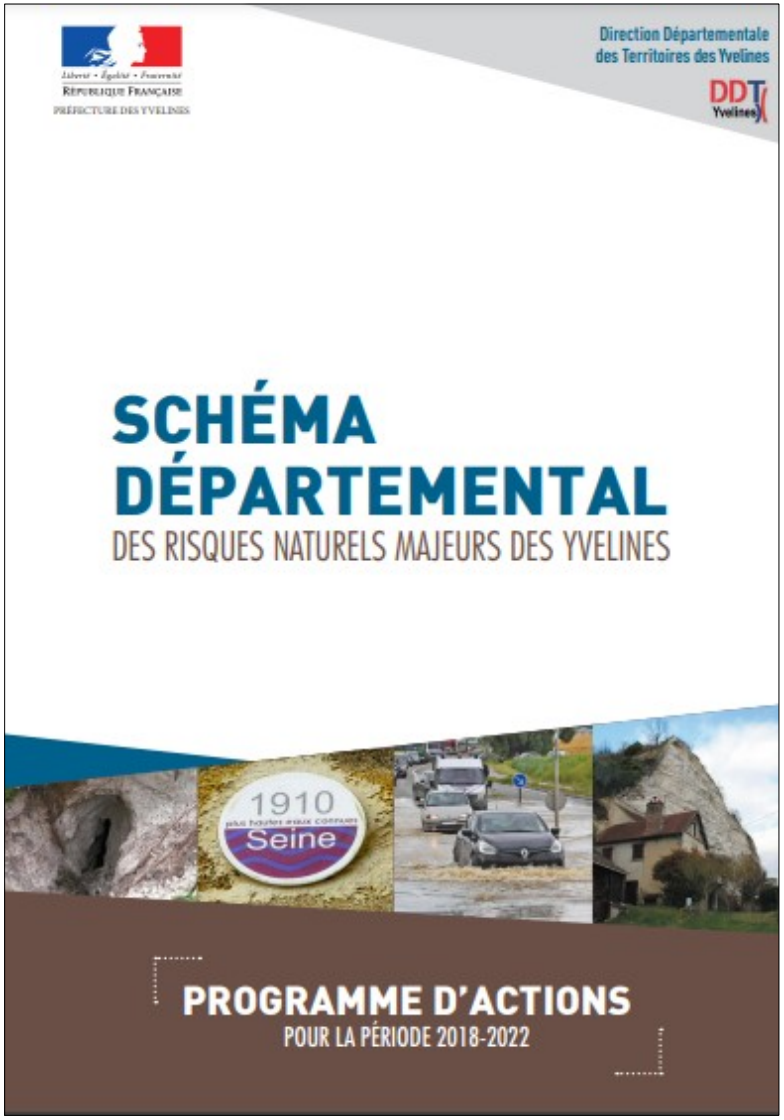

Acronymes

- CCR : caisse centrale de réassurance
- DDRM : dossier départementale des risques majeurs
- DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs
- FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « Fonds Barnier »
- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence obligatoire des EPCI créée au 1er janvier 2018, pouvant être transférée à des structures intercommunales type syndicat de rivière)
- IAL : information acquéreurs-locataires
- LOLF : loi organique relative aux lois de finances
- OH : ouvrages hydrauliques (SE : système d'endiguement / AH : aménagement hydraulique)
- PAPI : programme d'actions de prévention des inondations
- PCS : plan communal de sauvegarde,
- PGRI : plan de gestion des risques d'inondation
- PPR : plan de prévention des risques (inondations, mouvement de terrain)
- SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (document cadre de planification de la gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques, comme le bassin Seine Normandie)
- SDRNM : schéma départementale des risques naturels majeurs
- SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- TIM : transmission d'information aux Maires

Pour aller plus loin

- Site internet des services de l'État dans les Yvelines (risques naturels) : http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques
  - DDRM et SDRNM : https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Quels-sont-les-risques-dans-le-departement
  - IAL et fiches communales : https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Informations-des-Acquereurs-et-Locataires-IAL-et-Etat-des-Risques-et-Pollutions-ERP
- Site ERRIAL : https://errial.georisques.gouv.fr/
- iCatnat : https://www.icatnat.interieur.gouv.fr/mairie/accueil
- Géorisques (page consacrée au risque argile) : https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles

Pour aller plus loin

- Site internet de la DRIEAT :
  - Directive inondation :
    https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/directive-inondation-r556.html
  - Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier) :
    http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/fonds-de-prevention-des-risques-naturels-majeurs-a155.html

    PAPI :
    http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/papi-programme-d-actions-de-prevention-des-r1470.html

    http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/programme-d-actions-de-prevention-des-inondations-r376.html
  - Systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques :
    https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/ouvrages-hydrauliques-r1870.html

Programme d'actions 2022 sur les Plans communaux de sauvegarde (PCS)

(Préfecture des Yvelines - SIDPC)

Témoignage de la commune des Mureaux

(Mairie des Mureaux, M. Thierry GROSJEAN)

Exercice inondation dans le Rambolitain 7 décembre 2021

(DDT 78)

—

Retour d'expérience (RETEX)

(Préfecture des Yvelines, SIDPC)

Objectifs de l'exercice

- **Acculturer l'ensemble des services de l'État dans le département ainsi que leurs partenaires** à la **gestion du risque inondation à cinétique rapide**, en particulier sur le secteur de Rambouillet touché par le phénomène en 2016 et en 2018

- Exercice basé sur le **plan départemental ORSEC inondations** signé en 2019 qui permet de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés y compris le monde associatif et les moyens militaires

La Plaine de Groussay en 2016
© photo : q.reix

Préparation de l'exercice

- Organisation de l'exercice par la Préfecture / SIDPC

- Plusieurs réunions de préparation

  SIDPC/RDI : 23 septembre 2021

  SIDPC/acteurs exercice : 12 octobre 2021 et 30 novembre 2021

- **Exercice le 7 décembre 2021**

Élaboration de scénarios

- **La mission RDI (Référent Départemental Inondation) de la DDT a élaboré un scénario météorologique et des scénarios associés de montée des eaux et de ruissellement sur le bassin versant**

- 4 cours d'eau sur la zone de l'exercice : la **Drouette** et ses affluents la **Guéville** et la **Guesle,** la **Vesgre**

- **Scénario météo, similaire à 2016, mais en conditions hivernales** : mois de novembre très pluvieux, saturation des sols en eau et ruissellement accentué par la baisse des températures (sol gelé)

  Envoi d'un bulletin Météo-France fictif aux participants la veille de l'exercice 06/12 avec le passage d'une vigilance jaune « pluies-inondation » à une vigilance orange « pluies-inondation »

  Envoi d'un bulletin Météo-France fictif aux participants le jour de l'exercice 7/12 avec la mention d'envoi d'avertissements « précipitations fortes ou très fortes » (APIC) et d'édition d'alertes Vigicrues Flash

- **7 scénarios élaborés sur les cours d'eau concernés** avec un jeu de cartes associé par scénario pour la cellule animation

Élaboration de scénarios

EXERCICE – EXERCICE – EXERCICE

Bulletin Météo-France du lundi 6 décembre 2021 à 6h00 :

Les fortes perturbations qui ont touché la région Île-de-France jeudi et vendredi ont laissé place à des pluies plus faibles, mais continues sur l'ensemble du week-end. Les cumuls enregistrés depuis jeudi sont notoires avec par endroit plus de 80 mm relevés. Les précipitations tombées sur les bassins versants de l'Eure et de ses affluents yvelinois (Drouette, Vesgre) sont de l'ordre de 50 à 60 mm en moyenne, les maximums ayant été relevés sur les têtes de sous-bassins versants.

L'accalmie de la nuit passée sera de courte durée avec l'arrivée d'une nouvelle perturbation très active par le sud-ouest en début de matinée. Les cumuls les plus importants sont attendus sur le Sud-Yvelines, en particulier sur le bassin versant de la Drouette et de ses affluents. Cette perturbation, très large et très étirée, devrait s'installer jusqu'à demain soir (mardi), avec de pics de précipitations dans la nuit de lundi à mardi avant de s'évacuer par le nord-est de la région francilienne.

Les cumuls attendus sur le Sud-Yvelines sont de l'ordre de 70 à 90 mm sur les 24 prochaines heures. Il n'est pas exclu que des pics à 100-120 mm soient observés par endroit.

En raison de sols détrempés par la perturbation de la fin de semaine dernière et d'un mois de novembre particulièrement pluvieux, et de la chute des températures observée depuis le début du week-end entraînant le gel des sols, des phénomènes de ruissellement importants sont à craindre.

Au vu de la situation actuelle et des prévisions pour les 24 prochaines heures, Météo-France maintient sa vigilance jaune « pluies-inondation » sur le département des Yvelines et déclenchera un passage en vigilance orange « pluies-inondations » à partir de 18h00 ce lundi 6 décembre 2021 et ce jusqu'à mardi 7 décembre 2021 12h00 au moins.

Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h

EXERCICE – EXERCICE – EXERCICE

SC3	En aval de la RN10, la bassin du Bel-Air est plein. Les débordements du bassin et de la Drouette commencent à impacter le bowling de Rambouillet et ses environs (nombreux entreprises et restaurants).	Acteurs : ville de Rambouillet, CART pour le bassin.
SC4	La RD 936 est inondée par les eaux de la Drouette, en provenance du parking du bowling. Hauteur d'eau d'environ 30 cm au niveau de l'ouvrage avec la Drouette. Longueur de voirie impactée : environ 50 mètres.	**Scénario demandé par CD78.**
SC5	Des branchages charriés par la crue de la Drouette obstruent le pont de la rue des Mousseaux à Emancé. La hauteur d'eau monte rapidement en amont de l'ouvrage, qui pourrait être rapidement (1h) submergé. Un poste BT d'ENEDIS est situé à une dizaine de mètres de l'ouvrage. Si l'eau passe sur le pont, le poste BT sera touché par l'inondation.	**Scénario remonté par ENEDIS.** Joué en « anticipation » et non en crise (déjà inondé).

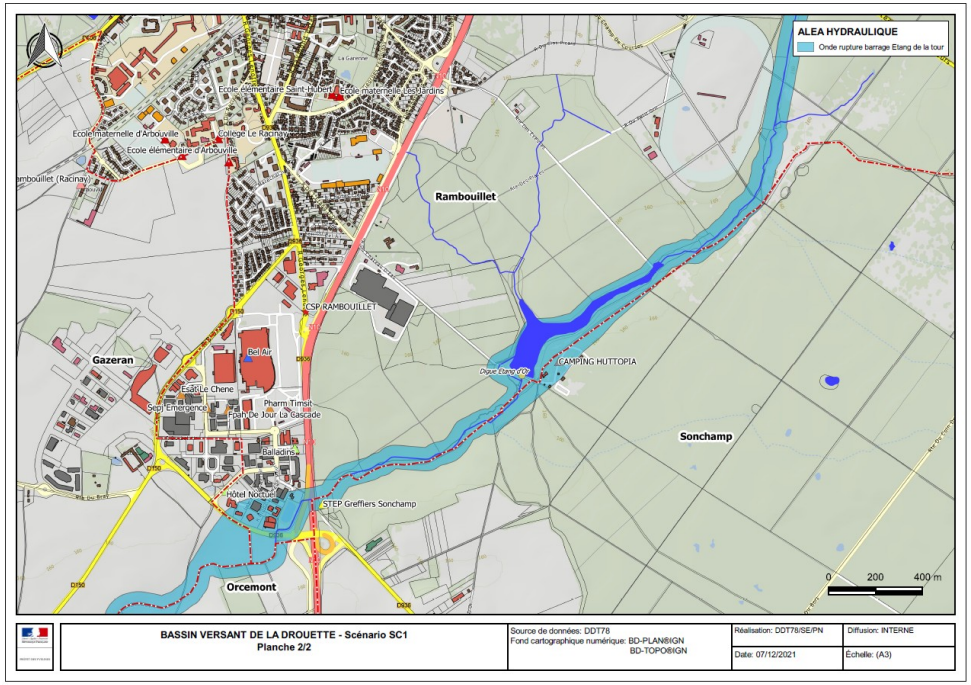

Participants à l'exercice

- **L'exercice a mobilisé :**

  - les communes de Rambouillet et de Poigny-la-Forêt,
  - le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
  - la direction départementale de la sécurité publique (DDSP)
  - le groupement de gendarmerie départementale
  - la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
  - la direction départementale des territoires (DDT)
  - l'association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC)
  - la protection civile
  - le conseil départemental des Yvelines (CD 78)
  - la préfecture des Yvelines (service interministériel de défense et de protection civile SIDPC)
  - ENEDIS
  - GRDF

Déroulé de l'exercice

- **Une soixantaine de figurants et une centaine de « joueurs » au total**
- **Une partie terrain :** plastrons joués par les élèves du lycée Louis Blériot
- **Une partie cadre :**

  - activation du plan communal de sauvegarde (**PCS**) et poste de commandement communal (**PCC**) à Rambouillet et à Poigny-la-Forêt

  - activation du poste de commandement opérationnel (**PCO**) en sous-préfecture de Rambouillet

  - activation du centre opérationnel départemental (**COD**) à la préfecture de Versailles

- **Une cellule d'animation :**

  envoi de messages, injection des scénarios et appels téléphoniques vers les PCC simulant des situations possibles en gestion de crise

Déroulé de l'exercice

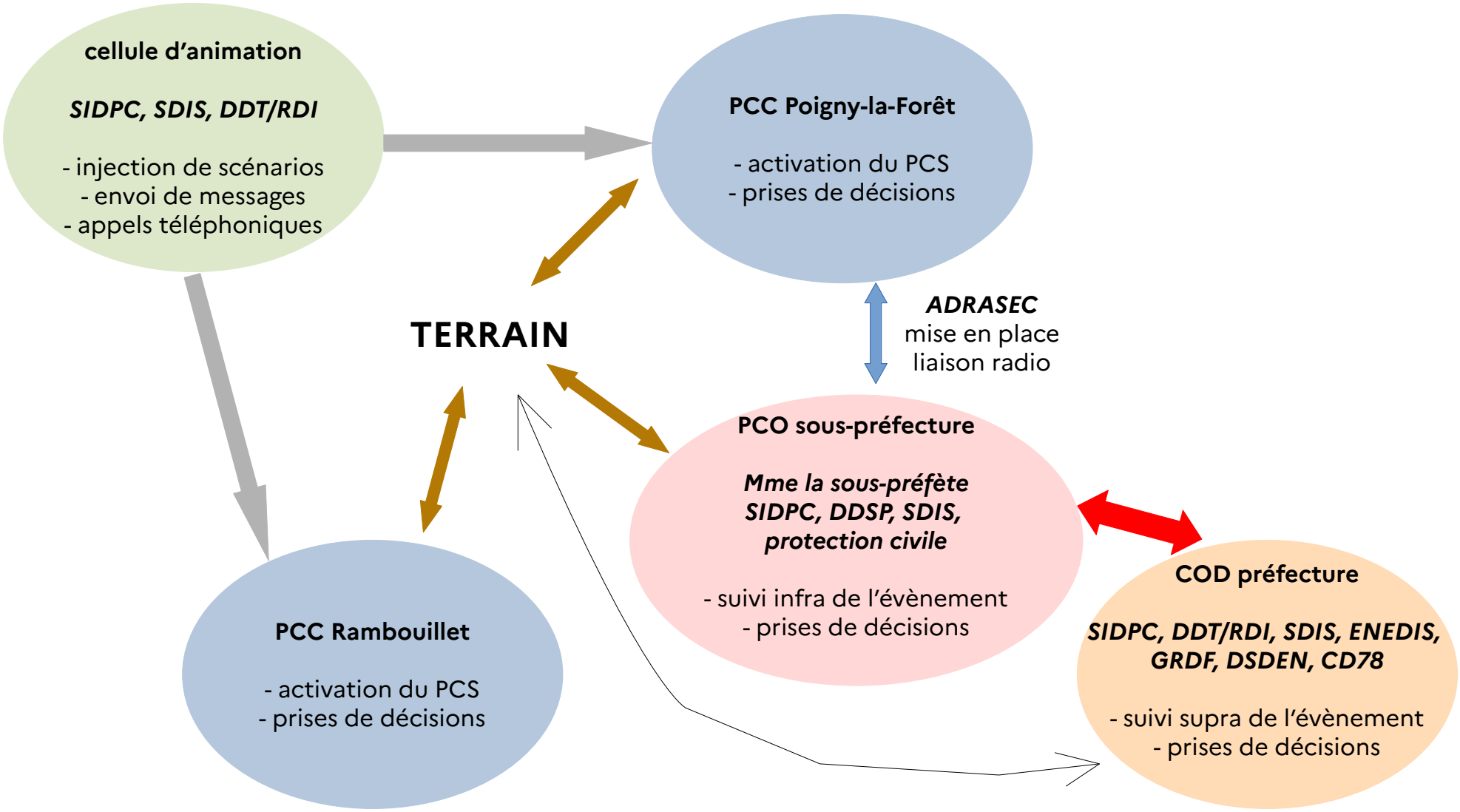

Déroulé de l'exercice

© photo : préfecture des Yvelines

RETEX de l'exercice

- Réunion de retour d'expérience le **3 février 2022**
- **Principaux enseignements** :

→ les communes et les services sont satisfaits de leur participation à cet exercice qui leur a permis de s'acculturer à ce risque spécifique et de dégager des pistes d'amélioration dans la gestion d'un tel évènement

→ veiller à une bonne communication interservices, indispensable à une bonne gestion de crise

→ la compétence PI (prévention des inondations) sera associée lors d'un prochain exercice avec une approche plus technique. Bonne initiative du PCO d'avoir sollicité la CART (qui détient la compétence PI) dans une telle situation